

Les barèmes

L'aide varie en fonction du montant du loyer, de vos ressources, de la nature du logement et du lieu d'habitation.

Plancher de ressources retenu en cas de revenus inférieurs :

		CÉLIBATAIRES	COUPLES
Logements collectifs (Crous et autres...)	Boursiers	4 900 €	
	Non boursiers	5 900 €	
Logements traditionnels	Boursiers	6 100 €	6 100 €
	Non boursiers	7 600 €	7 600 €

Les barèmes de l'APL (pour les logements conventionnés) et de l'ALS :

	BOURSIER	NON BOURSIER
Chambres (Apl ou Al)		
1 locataire	200,00 €	154,00 €
(A partir d'un loyer de 229,71 €)		
<i>Attention : chambre meublée, prise en compte 2/3 du loyer avec les charges</i>		
Logements traditionnels (Apl ou Als)		
1 locataire	224,00 €	177,00 €
(A partir d'un loyer de 255,23 €)		
2 colocataires	137,00 €	92,00 €
(A partir d'un loyer de 191,42 €)		
1 couple d'étudiants	329,00 €	292,00 €
(A partir d'un loyer de 312,40 €)		
Crous - résidences universitaires non réhabilitées		
	57,00 €	36,00 €
(Quel que soit le montant du loyer, toutefois l'ALS ne peut être supérieure au loyer payé)		
Crous - résidences universitaires réhabilitées (Als) et résidences universitaires non crous (insa, al foyer)		
	116,00 €	93,00 €
(Quel que soit le montant du loyer, toutefois l'ALS ne peut être supérieure au loyer payé)		
Apl - logements foyers et foyers jeunes travailleurs		
	273,00 €	241,00 €
(A partir d'un loyer de 400,99 €)		

Calculez et choisissez

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de cette aide à titre personnel, mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant, (par exemple, s'ils bénéficient d'allocations familiales, ou d'une aide au logement ou du RSA, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ces prestations).

Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.